



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Vingt-neuvième session du Comité
intergouvernemental d'experts (CIE)

L'industrialisation pour un développement durable et
inclusif en Afrique du Nord

Revue de la mise en œuvre des agendas
régionaux et internationaux de développement



Rabat, Maroc, 4-6 mars 2014

Distr. : GENERALE
CEA-AN/CIE/XXIX/4
Mars 2014
Original : FRANÇAIS

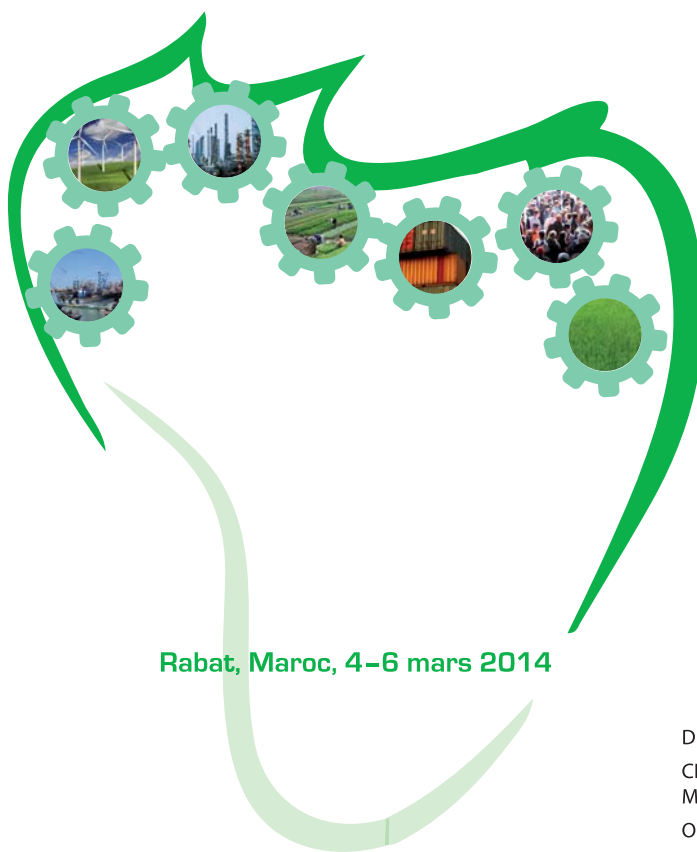


Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Vingt-neuvième session du Comité
intergouvernemental d'experts (CIE)

L'industrialisation pour un développement durable et
inclusif en Afrique du Nord

Revue de la mise en œuvre des agendas
régionaux et internationaux de développement



Rabat, Maroc, 4-6 mars 2014

Distr. : GENERALE
CEA-AN/CIE/XXIX/4
Mars 2014
Original : FRANÇAIS

Table des matières

Introduction	1
I. Le processus africain de consultation pour l'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD) -Post Rio+20	2
1. Résultats de la réunion régionale africaine de consultation sur les ODD	3
2. Priorités et objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord	6
II. Négociations sur le climat : Portée et limites de la CdP19 (Varsovie)	8
1. Aperçu succinct de l'historique des négociations	8
2. CdP19 : Varsovie ouvre la voie, mais certains obstacles persistent	9
III. Le processus de revue de ICPD + 20 (Conférence Internationale sur la Population et le Développement)	11
1. Le processus de la revue mondiale	11
2. Le processus de la revue régionale en Afrique	12
IV. Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	13
V. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	16
VI. Cycle de négociations multilatérales de Doha : accord à minima à la conférence de Bali	18
1. Les résultats de la conférence de Bali	18
2. Quelles implications pour le Continent et pour l'Afrique du Nord en particulier	20
VII. ICT 4 All et suivi du SMSI	21
1. Les réseaux du futur et les communications large-bande	21
2. Quels acquis dans l'édification de la société de l'information et du savoir	22
Conclusion	24

Introduction

Pour l'Afrique du Nord, l'année 2013 a été marquée par le prolongement dans plusieurs pays des transitions politiques ayant suivi la remise en cause des modèles de développement et de gouvernance qui prévalaient jusqu'en 2011, une accentuation du risque sécuritaire dans toute la sous-région et une persistance pour tous les pays d'un certain nombre de défis majeurs de développement : faible diversification des économies, chômage des jeunes et pression des flux migratoires, désertification et autosuffisance alimentaire, sécurité énergétique, adaptation aux changements climatiques. La demande sociale pour une meilleure gouvernance politique et économique, plus d'emplois et une réduction des inégalités est restée –à des degrés divers, une constante.

Ces défis économiques, sociaux et environnementaux ont été par ailleurs au centre de plusieurs réunions et conférences organisées en 2013, dans le cadre des agendas régionaux et internationaux de développement, notamment ceux relatifs aux OMD et objectifs de développement Post-2015, aux questions de population et migrations internationales, au changement climatique, aux négociations commerciales multilatérales ou encore à l'édification de la Société de l'Information. Les résultats de toutes ces rencontres et initiatives en cours détermineront, pour une part importante, les objectifs qui vont structurer les visions et politiques de développement à moyen et long terme des Etats parties aux conventions qui les sous-tendent, dont les pays nord-africains.

Le présent rapport se propose de faire le point des évolutions enregistrées en 2013 sur ces différentes thématiques¹, dans le cadre de la 29^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord. Il est articulé autour des axes majeurs que sont les processus africains de consultation pour l'élaboration de l'agenda Post-2015 (ODD), l'état des négociations sur le climat, le processus préparatoire de ICPD + 20, le deuxième dialogue de haut niveau sur les migrations, le suivi de la mise en œuvre de la CEDAF en Afrique, les résultats de la conférence ministérielle de Bali (Indonésie) sur les négociations du Cycle de Doha (OMC) et le Forum 2013 ICT4All. Le rapport présente aussi les activités réalisées par la CEA et le Bureau CEA-AN en appui à la préparation des pays d'Afrique du Nord à ces conférences et pour le suivi de la mise en œuvre des princip

¹ Le suivi de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales en Afrique du Nord fait partie des activités menées par le Bureau Afrique du Nord de la CEA pour soutenir ses Etats Membres dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies et programmes de développement socio-économique durable. Cet exercice permet en outre d'accompagner les Etats dans le suivi des progrès réalisés au regard des engagements mondiaux et régionaux et de s'assurer de la prise en compte des priorités de la sous région dans les processus de négociation au niveau international et régional. Le rapport met ainsi en exergue les principales conclusions et les engagements pris au titre des Agendas internationaux et régionaux pour l'année 2013 et rend compte des résultats des principales activités menées dans ce cadre au niveau de la sous région.

I : Le processus africain de consultation pour l'élaboration des ODD (Post Rio+20)

Contexte

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20, juin 2012) a adopté un document final intitulé « L'avenir que nous voulons » qui a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 66/288.

La définition d'objectifs de développement durable (ODD) concis et limités, qui respectent les principes de Rio et qui contribuent à une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale, constitue l'un des engagements majeurs de Rio+20. La Conférence avait reconnu l'importance de définir un ensemble limité d'ODD qui s'appuieraient sur les engagements déjà pris dans le cadre des grands sommets consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales tout en tenant compte des spécificités liées au contexte, aux ressources et aux priorités des pays. Les ODD devraient en outre être cohérents et intégrés au programme de développement pour l'après 2015 de l'ONU.

A cet effet, l'Assemblée générale a lancé un processus de consultation participatif et créé en janvier 2013 un groupe de travail intergouvernemental, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des ODD de portée mondiale devant être adoptés à sa 69^{ème} session en 2014. Ce groupe est coprésidé par le Kenya et la Hongrie. Il est composé de 30 représentants désignés par les Etats membres des cinq groupes² régionaux de l'ONU. Par ailleurs, un autre groupe de travail intergouvernemental créé en juin 2013 est chargé de réfléchir sur la question du financement du développement durable.

Les travaux du groupe de travail sur les ODD progressent avec la définition d'une approche conceptuelle des nouveaux objectifs et l'examen d'un certain nombre de domaines prioritaires et de questions intersectorielles affectant le développement. Le groupe de travail mise également sur l'analyse des acquis, des lacunes et des leçons tirées des OMD pour identifier des idées novatrices pour les ODD. Les consultations vont se poursuivre en 2014, et un rapport sera publié en septembre 2014. Il devrait contenir des perspectives stratégiques et des propositions d'objectifs de développement durable. Ces travaux sur les ODD font partie intégrante des négociations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.



Un Forum Politique de haut Niveau (FPHN) remplace la Commission du développement durable de l'ONU.

La réunion inaugurale du FPHN s'est tenue le 24 septembre 2013 sous l'égide de l'Assemblée générale. Le FPHN a pour mandat d'accélérer la réalisation de la vision adoptée à Rio+20 par le biais d'un partenariat mondial renforcé. Il se réunira tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale et tous les ans sous celles du Conseil économique et social (ECO-SOC).

² Les membres africains du groupe de travail sont : Algérie-Egypte-Maroc-Tunisie ; Ghana, Benin, Kenya, Tanzanie, Congo et Zambie/ Zimbabwe.

La sixième réunion annuelle conjointe de la conférence des ministres de l'économie et des finances de la CUA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue en mars 2013 à Abidjan (Cote d'Ivoire) a demandé à la CEA, la CUA et la BAD de s'assurer que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les ODD et de traduire la position commune du Continent en objectifs, indicateurs et cibles concrets. Elle a en outre insisté sur la nécessité d'assurer une convergence entre le processus post 2015 et celui des ODD.

C'est dans ce cadre que la CEA a piloté avec la CUA et la BAD le processus africain de consultation sur les ODD, en tenant compte des résultats du processus africain en cours, consacré au programme de développement pour l'après 2015. Ce processus vise à garantir l'adéquation des ODD aux priorités de développement de l'Afrique, leur appropriation et leur mise en œuvre. Il a conduit à l'élaboration de cinq rapports sous régionaux et d'un rapport régional africain qui ont été présentés et discutés lors de la réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable (Addis-Abeba, novembre 2013).

1. *Principaux résultats de la réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable ; Mars 2013 ; Hammamet (Tunisie)*

Les résultats de la réunion ont été la définition des priorités du Continent et l'adoption d'une position africaine commune sur les ODD.

- L'identification et la définition des priorités et des objectifs de développement durable du continent.


Les consultations sous-régionales et continentales sur le programme de développement Post-2015 ont notamment permis d'élaborer un projet de position commune qui a été adopté par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en Janvier 2014.

L'élimination de la pauvreté a été retenue comme objectif primordial du développement durable. Les autres priorités retenues à partir desquelles les ODD devraient être formulés sont les suivantes:

- La réduction des inégalités, la protection sociale et la prise en compte des besoins des groupes vulnérables ;
- Une transformation durable des économies basée sur la diversification et l'industrialisation durable afin de créer les emplois nécessaires et d'assurer une croissance plus inclusive;
- L'éradication de la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- La gestion rationnelle des ressources naturelles importantes (minières, marines, terres, forêts, eau) qui font l'objet d'une pression croissante ;
- La lutte contre la désertification;
- L'accès pour tous aux services de base (santé, énergie, eau, assainissement,...);

Les cinq domaines prioritaires de l'Agenda africain post 2015

- Transformation structurelle des économies et croissance inclusive
- Innovation, transfert technologique et R&D
- Développement humain
- Durabilité environnementale et gestion des risques de catastrophes naturelles
- Financement et partenariats.

- 
- L'innovation, le développement technologique et l'accès à la connaissance pour accompagner les changements ;
 - Le développement des infrastructures y compris les TIC;
 - Le renforcement de la dimension environnementale du DD et la prise en compte du changement climatique et de la gestion des risques des catastrophes naturelles ;
 - La prise en compte du genre, l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
 - Les questions relatives à l'urbanisation et à la migration ;
 - Le renforcement des partenariats et des moyens de mise en œuvre à travers des mécanismes innovants.

En outre, un certain nombre de facteurs habilitants du développement durable ont été identifiés : paix et sécurité, droits humains, gouvernance, politiques macroéconomiques et intégration régionale.

Il a été proposé de créer un indice intégré de DD qui inclut l'IDH et l'empreinte écologique.

L'encadré ci-après présente la liste des ODD proposés sur la base des priorités retenues.

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Objectif 2 : Promouvoir l'agriculture durable et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate pour tous

Objectif 3 : Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables, accessibles et exhaustifs

Objectif 4 : Atteindre l'accès universel à une éducation abordable et de qualité à tous les niveaux

Objectif 5 : Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables

Objectif 6 : Assurer l'inclusion sociale et la protection, y compris le salaire minimum garanti, ainsi que la sécurité sociale et des emplois décents pour tous, en particulier pour les jeunes

Objectif 7 : Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance économique soutenue inclusive; accélérer le développement de l'infrastructure, l'industrialisation et l'accès à l'énergie à un coût abordable; construire des villes résilientes et des établissements humains durables.

Objectif 8 : Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement; et promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles

Objectif 9 : Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et espaces océaniques ;

Objectif 10 : Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique ;

Objectif 11 : Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement ;

Objectif 12 : Promouvoir la bonne gouvernance aux plans national et international

- La position africaine commune sur les ODD.

La réunion a mis l'accent sur l'universalité des ODD qui doivent s'appliquer à tous les pays tout en tenant compte du principe de « responsabilité commune mais différenciée » et donc des situations, capacités et priorités nationales différentes. Les ODD devront faire fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement dont les progrès demeurent insuffisants. Chaque objectif devrait être assorti de moyens de mise en œuvre clairement définis. L'horizon proposé pour la mise en œuvre et l'évaluation est de 15 ans à compter de 2016.

Elle a donné lieu à l'adoption par les Ministres d'un Document final de la réunion régionale africaine de consultation sur les ODD. Ce document final traduit la vision et les aspirations de l'Afrique comme suit : « Promouvoir un développement axé sur l'homme, équitable et inclusif, et contribuer à la transformation et à l'émergence de l'Afrique qui seraient respectueuses de l'environnement et soucieuses de l'égalité entre les sexes ». Il présente les principales priorités de développement durable et fait des recommandations collectives.

Les buts qui y sont énoncés ne sont pas définitifs et sont sujets à modification, en fonction des renseignements et faits nouveaux qui pourraient se présenter, en consultation avec les membres africains du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité de chefs d'État et de gouvernement africains de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. *Les priorités et les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord*

Le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a piloté la préparation du rapport sous régional sur les principales priorités et les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord.

Les priorités définies pour la période 2015-2035 ont été identifiées à partir de l'analyse des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs, et déclinées en 4 objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs. Ses objectifs, qui tiennent compte des résultats des consultations nationales menées par certains pays dans le cadre du programme de développement post 2015 visent à :

- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des populations vulnérables ;
- Opérer une transformation structurelle de l'économie et favoriser une croissance verte et inclusive ;
- Assurer l'accès universel aux services de base ;
- Construire une paix durable sur une base transparente.

Le rapport met également l'accent sur des thématiques majeures qui n'étaient pas prises en compte par les OMD mais qui sont déterminantes pour la réalisation du développement durable. Il s'agit de la gouvernance, la lutte contre la corruption, les changements climatiques, l'économie verte, l'emploi ou encore la réduction des disparités régionales.

Le tableau suivant présente les thématiques retenues pour chacun des quatre objectifs.

Objectif 1. Réduire la pauvreté, la Marginalisation et l'exclusion sociale	Objectif 2. Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance verte et inclusive	Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base	Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente
<ul style="list-style-type: none"> - L'Agriculture durable et la sécurité alimentaire - la réduction de la pauvreté et l'emploi - Qualité nutritionnelle et Hygiène - Inégalités sociales, pauvreté et moyens d'existence durables - Education et formation technique et professionnelle de qualité - Genre et autonomisation des femmes - Filets de sécurité et protection sociales - Réduction des disparités régionales et Approche territoriale du développement durable - Intégration régionale (commerce, coopération, coordination des politiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie verte et valorisation durable des ressources naturelles - Croissance inclusive - Chômage des jeunes et protection sociale - Cadre des investissements et promotion du secteur privé - Infrastructures pour un développement économique durable - Développement industriel, R&D et modes de production durables - Changements climatiques et réduction des risques de catastrophes - La désertification et sécheresse - Gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, forêts) - La sécurité énergétique et les énergies propres et durables - Préservation de la biodiversité et des Ecosystèmes - Intégration de l'environnement dans les politiques publiques - Pollutions et Gestion des produits chimiques et déchets spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès aux soins de santé de qualité - Croissance démographique et développement urbain - Accès universel à l'eau et à l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne Gouvernance - Paix et sécurité des personnes, des biens et des territoires - Etat de droit et justice sociale - Mobilisation des ressources financières - Renforcement des capacités

Enfin, le rapport met en évidence l'existence de risques qui sont de nature à affecter la mise en œuvre des objectifs et recommande notamment: i) le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données; ii) le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des objectifs de développement durable et de l'approche systémique qui les sous-tend; iii) la mise en œuvre de campagnes de formation et d'information sur l'économie verte (approche, principes, outils et bénéfices en matière de développement durable); iv) la mobilisation des moyens financiers, y compris les mécanismes de mobilisation des ressources internes; ou encore v) la coordination entre les acteurs.

Conclusion

Les consultations sur les ODD vont se poursuivre en 2014, en tenant compte de la position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015 qui est en cours de finalisation. Les pays nord-africains devraient poursuivre leur engagement dans ce processus, impliquer davantage tous les acteurs nationaux et veiller à une cohérence entre les positions définies dans les différents cadres de concertation, africain et arabe notamment.

II : Négociations sur le climat : Portée et limites de la CdP19 (Varsovie)

Pour la deuxième année consécutive, la Conférence des Parties a coïncidé avec un évènement climatique extrême et la possibilité d'appréhender ses impacts directs sur un pays en développement : le typhon Haiyan sur les Philippines.

1. Aperçu succinct de l'historique des négociations

De Rio à Bali

Depuis 1992, suite à la Déclaration de Rio, la communauté internationale considère la menace du changement climatique sur les êtres humains et les écosystèmes au travers de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Les objectifs visant à réduire l'impact du changement climatique ont été fixés pour la première fois en 1992, mais ayant été jugés insuffisamment ambitieux pour atteindre les résultats en termes d'atténuation, ils ont été reconsidérés en 1997, lors de la troisième Conférence des Parties (CdP3). Cette troisième Conférence des Parties a adopté le Protocole de Kyoto, ratifié en 2005, qui définit une première période d'engagement allant de 2008 à 2012. Un premier Groupe de Travail ad hoc sur le Protocole de Kyoto a été créé en 2005, en vertu de la convention (GTS-PK).



De Bali à Doha

En 2007, à Bali, un autre groupe de travail a été créé en vertu de la CCNUCC pour renforcer le cadre de la période post-2012 (GTS-ACV). La feuille de route convenue à Bali visait à parvenir à un accord en 2009 (à Copenhague) pour la période post 2012. Mais à Copenhague, l'accord détaillé n'est pas atteint, même si certaines précisions ont été apportées et certains objectifs spécifiés. A Cancun, en 2010, la Convention a réussi (i) à créer des institutions formelles (telles que le Fonds Vert pour le Climat, le Comité pour l'adaptation et le Centre de Réseau des technologies climatiques), (ii) à mettre sur pied le registre des MAAN (Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National), et (iii) à lancer une initiative visant la REDD + (Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts) dans les pays en développement. La CdP17, à Durban (2011) a conduit à la création d'un nouveau groupe de travail ad hoc sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (la Plateforme de Durban, ou ADP). Ce groupe a pour mission de développer une série d'accords pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Cet accord post 2020 doit être finalisé lors de la CdP21 en 2015 à Paris.

De Doha à Varsovie

Les deux principaux résultats de la «Passerelle climat de Doha» à la CdP18 en 2012, sont la clôture des négociations du Plan d'action de Bali de 2007, et l'adoption de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Par conséquent, les deux groupes de travail ad hoc spécifiques créés en 2005 (GTS-PK) et 2007 (GTS-ACV) ont été démantelés, ce qui a apporté une certaine cohérence dans le cadre de travail de la Convention.

Focus sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto suite à Doha en 2012 (CdP18)

- Cette deuxième période a commencé le 1^{er} Janvier 2013 et se terminera le 31 Décembre 2020
- Elle couvre 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre
- L'ambition cumulée des objectifs est encore discutable, car elle ne représente qu'une réduction supplémentaire de 2 % pour les Parties Annexe B
- Le Sommet mondial en Septembre 2014 (proposé par le Secrétaire général de l'ONU) devrait être l'occasion de réviser et de relever ces objectifs
- Les pays sont encouragés (dans la Décision de Doha) à commencer la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement avant la ratification de l'amendement, mais ils sont libres de choisir la date à laquelle ils le feront
- Une certaine clarification a également été apportée sur la limitation en termes d'UQA (Unités de Quantité Attribuée = les permis d'émission disponibles par les Parties)
- Le genre est maintenant pris en compte dans les discussions sur les questions diverses du Protocole de Kyoto et de la CCNUCC
- Un des principaux points d'avancement du «résultat convenu» de la Décision de Doha est la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour faire face aux pertes et préjudices
- La Décision de Doha réaffirme l'ambition d'adopter «un protocole, un autre instrument juridique ou un accord ayant force juridique» d'ici 2015

2. CdP19 : Varsovie ouvre la voie, mais certains obstacles persistent

La conférence de Varsovie a conservé l'objectif initial de la plate-forme de Durban concernant un accord juridiquement contraignant pour toutes les Parties pour 2020, à signer en 2015. Si Varsovie a réussi à réunir toutes les Parties autour d'un accord, c'est seulement en utilisant des ambiguïtés de langage et des définitions vagues concernant les délais, alors que des objectifs clairs et urgents étaient nécessaires. Un grand nombre de questions devront être traitées l'année prochaine à Lima, lors de la CdP20. Le texte final approuvé, par les 195 pays en vertu de la CCNUCC, exige que tous les pays préparent et présentent des objectifs nationaux lors du premier trimestre 2015. Ce sujet de l'objectif national était l'un des points de désaccord entre les pays développés (en particulier États-Unis) et les pays en développement (en particulier la Chine, le Venezuela et l'Inde).

Pertes et préjudices

Une des mesures positives de Doha était que les pertes et préjudices soient finalement inclus dans les négociations. Ce texte prévoit un arrangement institutionnel pour aider les pays en développement à faire face à l'impact des événements extrêmes. Les pays développés refusent d'avoir un mécanisme de compensation qui risquerait de les désigner comme responsables des catastrophes naturelles, et qui pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires à l'avenir.

Le texte édulcoré approuvé à Varsovie est suffisamment vague pour permettre un accord entre les Parties, mais de nombreux pays en développement ont exprimé leur inquiétude quant à l'absence d'un véritable accord à ce sujet.

Le nouveau «mécanisme international de Varsovie» vise à améliorer le soutien et les mesures de réponses aux pertes et préjudices, à améliorer les connaissances et à améliorer la coordination, mais les modalités de sa mise en œuvre restent encore à définir.

REDD+ et forêts

Un des résultats positifs de Varsovie concerne un ensemble de mesures de financement pour les pays en développement basé sur les résultats en matière de protection de la forêt. Cet accord est le résultat de plusieurs années de discussions et de travail pour trouver des règles adaptées afin de surveiller et vérifier les réductions d'émissions annoncées par le domaine forestier.

L'Allemagne, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont promis 280 millions de dollars pour la promotion durable de l'utilisation des terres. Ce «Fonds BioCarbone» vise à soutenir l'utilisation durable des terres afin de réduire la perte de zones forestières à des fins agricoles. Cela devrait stimuler la REDD + qui est sur la table des négociations depuis plus de 6 ans, mais n'a pas encore été mise en œuvre.

Le Cadre de Varsovie pour la REDD+, adopté vers les dernières heures de négociations lors de la CdP19, devrait également faciliter la mise en œuvre de la REDD + en s'ajoutant aux règles existantes.

Les questions agricoles

Bien que l'impact du changement climatique sur l'agriculture soit souvent mentionné au cours des discussions, et bien que de nombreux experts pensent qu'il serait souhaitable que l'agriculture soit traitée sous la CCNUCC, l'agriculture a été tenue à l'écart des négociations officielles de la CCNUCC. Néanmoins, un groupe de travail sur les aspects techniques et scientifiques de l'adaptation de l'agriculture à l'impact du changement climatique s'est réuni pendant la CdP19, avançant ainsi sa date de réunion de plusieurs mois.

Pays développés et en développement avaient du mal à s'entendre sur l'opportunité et la façon de lancer un programme de travail sur l'agriculture, principalement pour des raisons de différences d'opinion concernant l'importance de l'adaptation par rapport à l'atténuation du changement climatique. Avec ce groupe de travail, les Parties ont convenu de discuter de la façon de s'adapter aux nouveaux défis tout en tenant compte des avantages partagés de l'adaptation (par exemple comment une meilleure gestion des sols pourrait accroître la productivité agricole tout en séquestrant du carbone).

Prochaines étapes

2014 (Lima) devrait révéler les chances de réussite de l'accord de 2015 à Paris. Les Parties doivent maintenant définir leurs objectifs nationaux comme convenu lors de la CdP à Varsovie. Le Sommet mondial sur le climat devrait être le bon forum pour relever les objectifs et améliorer l'ambition mondiale de la deuxième période d'engagement, et ainsi finaliser la préparation de la CdP20 qui se tiendra à Lima, au Pérou, du 1^{er} au 12 Décembre 2014.

Le Groupe africain de négociateurs est de plus en plus préparé et reçoit de plus en plus d'aide des institutions panafricaines et internationales lors des conférences sur le Climat. La position commune africaine est maintenant plus claire, ce qui lui donne une voix plus importante lors des négociations. Mais l'Afrique a besoin de continuer à travailler sur des sujets essentiels tels que l'adaptation, l'agriculture, le financement ou les pertes et préjudices, afin de faire de Paris 2015 une CdP de succès pour la période post 2020.

III : Processus d'examen de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) +20



Depuis l'adoption du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, 1994), des efforts ont été déployés pour suivre et rendre compte de son exécution sur les plans national, régional et international. En Afrique, des examens régionaux après 5 ans (1999), 10 ans (2004) et 15 ans (2009), ont été coordonnés par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et la Commission de l'Union Africaine (CUA). L'examen après 20 ans est prévu pour 2014.

La résolution de l'assemblée générale (AG) 65/234 (Avril 2011) a mis le point sur la validité du Programme d'action de la CIPD et formulé des remarques sur l'existence de lacunes considérables dans son exécution depuis 1994. L'AG a ainsi décidé d'étendre le programme d'action pour qu'il soit exécuté au-delà de 2014, et d'assurer son suivi afin de répondre dûment à ses objectifs et cibles. En outre, elle a mis l'action sur la nécessité que "les gouvernements réaffirment leur engagement au plus haut niveau politique pour atteindre les objectifs et cibles du programme d'action de la CIPD, et de mener des examens de l'état d'avancement et des défis rencontrés dans son exécution à tous les niveaux, particulièrement au niveau national et au niveau de la coopération internationale.

Dans la même résolution susmentionnée, l'AG a fait appel au FNUAP, en consultation avec les Etats membres, et en coopération avec le système des NU et les organisations internationales, institutions et experts concernés, pour "entreprendre un examen opérationnel de mise en œuvre du Programme d'action en s'appuyant sur les données et l'analyse de meilleure qualité de l'état de la population et du développement, ainsi que de prendre en compte le besoin pour une approche systématique, exhaustive et intégrée des questions de la population et du développement". Elle a également sollicité le Secrétaire général de "soumettre le rapport sur la base de cet examen à la Commission de la Population et du Développement lors de sa quarante septième session."

1 - Le processus d'examen international

Afin d'assurer "les données et l'analyse de meilleure qualité" tel qu'exigé par la résolution 65/234 de l'AGNU, une enquête/questionnaire internationale a été développée sur la base d'une méthodologie commune qui veille à la comparabilité des résultats à travers les pays. Cette enquête internationale est un élément essentiel de l'examen opérationnel, elle a été développée par le FNUAP en étroite collaboration avec les commissions régionales, telles que la CEA et les parties prenantes. Elle consiste en des questions systématiques à utiliser dans la collecte des informations sur la mise en œuvre des éléments clés du Programme d'action, tout en focalisant sur l'état d'avancement et les réalisations à ce jour, l'identification des facteurs de facilitation, les lacunes et les contraintes qui entravent l'exécution, ainsi que les questions émergentes qui nécessitent une attention particulière.

Outre le fait de servir d'outil de collecte des données, l'enquête/questionnaire tend à stimuler le dialogue et les consultations parmi les diverses parties prenantes et les secteurs au niveau du pays afin d'appuyer les connaissances partagées des réalisations et défis; identifier les opportunités pour accélérer l'atteinte des résultats, particulièrement dans les domaines où l'exécution enregistre du retard; renouveler l'engagement envers l'agenda du Caire et son appropriation; renforcer et élargir le partenariat autour des questions de la CIPD.

2 - Processus d'examen régional africain

2.1 - L'examen national

Pour assurer la meilleure qualité au processus d'examen régional, il était nécessaire de veiller à une bonne évaluation des résultats atteints par les pays africains dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Pour ce faire, la CEA a assisté les Etats membres pour fournir les informations à travers un questionnaire élaboré au niveau global et la préparation d'un rapport pays.

L'objectif principal des rapports pays était de fournir des analyses pays sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD en utilisant des données qualitatives et quantitatives. Pour l'Afrique du Nord, le bureau sous-régional avait élaboré un mécanisme de coordination avec la CESAO et le bureau régional du FNUAP afin que tous les pays de l'Afrique du nord reçoivent l'assistance nécessaire pour élaborer le rapport national. Ce processus a mis en place un système d'échange d'informations et de collaboration entre les trois agences permettant ainsi un partenariat efficace et productif.

Cinquante deux pays ont répondu au questionnaire, contre 43 en 2009, 43 en 2004 et 41 en 1999. Parmi les sept pays de la sous-région, la Libye fût la seule à ne pas remplir le questionnaire. La plupart des pays ont soumis des rapports pays de haute qualité; ce niveau intense de participation indique l'implication des pays à examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Tous les pays ont assigné la tâche de coordination de l'examen et de réponse au questionnaire à une agence nationale (le conseil national de la population, les commissions nationales de la population, la division/agence de la population, le comité/équipe nationale). En outre, les pays ont organisé des ateliers nationaux de validation.

2.2 - Le rapport régional

Les informations collectées grâce au questionnaire et le rapport pays ont servi de base pour la préparation du rapport d'examen régional africain de la CIPD au-delà de 2014. Le rapport d'examen régional de la CIPD au-delà de 2014 décrivait les conclusions de l'examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD sur le continent. Le rapport s'est axé sur le thème : "Profiter de l'atout démographique : le futur que nous voulons pour l'Afrique», et a insisté sur le besoin pour les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, de réaffirmer leur engagement au plus haut niveau pour mettre en œuvre dûment le Programme d'action en Afrique. Les conclusions du rapport ont servi de référence principale pour les politiques de la population et du développement et pour les programmes au-delà de 2014, elles seront également prises en compte dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 en Afrique.

2.3 - La conférence ministérielle africaine sur la population et le développement

La conférence ministérielle africaine sur la population et le développement s'est tenue à Addis Abeba, Ethiopie, du 3 au 4 octobre 2013 afin d'examiner les conclusions du rapport d'examen régional africain, lequel évalue la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adopté au Caire, Afrique, en 1994, et proposant des instructions pour son suivi au-delà de 2014.

Durant la conférence, les ministres ont reconnu, que malgré les énormes gains dans la réalisation des droits de l'homme au cours des 20 dernières années, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour combattre la pauvreté et atteindre les droits fondamentaux et les libertés, sans aucune forme de distinction, qui permettraient aux personnes de participer pleinement à la société, profiter du progrès social, économique et technologique. Par ailleurs, les ministres se sont engagés à développer, renforcer et mettre en œuvre la législation appropriée, ainsi que les politiques et programmes nationaux pour garantir et promouvoir les droits de l'homme, la dignité et l'égalité pour un développement social et économique inclusif et durable dans tous les secteurs. A la fin des délibérations, un projet de déclaration fût adopté par les ministres avec certaines réserves émanant de quelques pays.

IV : Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

L'Assemblée générale des Nations Unies a organisé les 3 et 4 octobre 2013, à New York, au siège des Nations Unies, le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.



Le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement avait été organisé en 2006 et a ancré plus fermement la migration dans le programme de développement des Etats et d'autres parties intéressées du monde entier. Bien qu'il ne soit pas parvenu à bâtir un consensus sur la création d'une institution ou d'un régime normatifs, il a débouché sur la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD).

Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 a offert à la communauté internationale une occasion décisive pour faire le point des progrès accomplis depuis le premier Dialogue de haut niveau et s'atteler aux insuffisances précitées dans un esprit de coopération multilatérale.

Dans sa résolution A/RES/65/170 de 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité l'OIM, en coopération avec les commissions régionales et les autres entités compétentes du système des Nations Unies à participer aux préparatifs du deuxième Dialogue de haut niveau en 2013 et à coordonner les processus consultatifs régionaux sur la migration afin de préparer les pays membres pour le Dialogue de haut niveau.

A l'issue de ce Dialogue de haut niveau, les représentants d'États et de gouvernements, ont adopté une déclaration qui reconnaît que les migrations internationales recouvrent des réalités multiples qui sont d'importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qu'à cet égard elles sont un phénomène transversal qu'il convient d'aborder d'une manière cohérente, globale et équilibrée, qui intègre le développement en tenant dûment compte de ses aspects sociaux, économiques et environnementaux et qui respecte les droits de l'homme.

Les représentants d'États et de gouvernement ont unanimement décidé d'œuvrer à la mise au point d'un programme efficace et inclusif pour les migrations internationales, qui intègre le développement et respecte les droits de l'homme, en améliorant le fonctionnement des institutions et des cadres existants, et par la même occasion de forger des partenariats plus efficaces avec toutes les parties prenantes intéressées par les migrations internationales et le développement aux niveaux régional et mondial;

Dans le cadre de la préparation de ce Dialogue, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique en étroite collaboration avec l'IOM a entrepris plusieurs activités dont le premier dialogue régional africain sur les migrations internationales, organisé à Addis-Ababa (Ethiopie) en août 2013, en consultation avec les États membres, les Communautés économiques régionales et d'autres organisations des Nations Unies sous le thème « Dialogue pour la coopération et de la politique de l'intégration régionale ».

Le Bureau Afrique du Nord de la CEA, a produit en partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), une étude sur la prise en compte de la problématique de la migration dans les politiques et stratégies de développement dans les pays d'Afrique du Nord, y compris les pays membres de l'UMA. Cette étude a été développée sur la base des informations et données collectées par le biais d'un questionnaire transmis aux six pays (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

L'étude analyse les décisions politiques prises au niveau national par certains pays de la sous région, afin d'évaluer la façon dont les enjeux liés à la migration sont pris en considération. Le second objectif de cette étude est de servir d'outil de plaidoyer pour accroître l'engagement politique des États nord-africains afin de promouvoir l'apport de la migration dans le développement économique et social. Par ailleurs, elle constitue également une importante source d'informations sur la situation régionale pour les décideurs politiques, les planificateurs, les chercheurs et les autres acteurs stratégiques de la migration en Afrique du Nord.

Les principales recommandations qui ressortent des analyses effectuées tout au long de l'enquête, sont que la gestion de la migration doit faire l'objet d'un cadre stratégique multisectoriel cohérent fixant des objectifs et orientations ainsi que des moyens d'intervention. Plusieurs domaines nécessitent encore plus de clarté dans la définition des actions à mener et plus de vigueur au niveau des programmes d'intervention.

En ce qui concerne la migration irrégulière de transit, les mesures actuelles devront faire l'objet d'une mise à niveau de manière à répondre favorablement aux doléances émises par les différentes parties concernées par la protection des droits de l'Homme en général et des migrants en particulier. Il s'agira de protéger les droits de l'homme de tous les migrants, de réduire les coûts de la migration des travailleurs, pour éliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite des êtres humains. La perception des migrants de la part du public doit être également améliorée, dans la mesure où les migrants apportent une contribution importante aussi aux pays de destination.

Pour la question relative à la diaspora, les gouvernements souhaitent que les communautés de migrants et les diasporas contribuent davantage à leur pays d'origine. Ils devraient, pour ce faire, faciliter leur participation et leur fournir des cadres et outils adéquats, visant à favoriser des formes de retour des expatriés qualifiés, la mise en place de bureaux de conseil pour les migrants, en particulier au niveau de leur région d'origine ainsi que la promotion d'associations régionales et locales de migrants et la création de partenariats avec les associations de développement pour contribuer à la réalisation de projets de développement au niveau régional et local.

Il ressort également de l'étude qu'une politique efficace passe nécessairement par l'affectation de ressources financières conséquentes, dans le cadre du budget de l'Etat. Le Ministère des finances devrait être associé en amont du processus. Il serait bien de s'inspirer du processus de l'introduction de la dimension genre dans la programmation budgétaire (BSG). L'expérience montre que la réussite et l'aboutissement de ce processus exige l'implication, non seulement du Ministère de l'Economie et des Finances mais aussi des autres départements ministériels; ainsi que la coopération continue des différentes instances internationales (Banque Mondiale, OCDE, Union Européen etc.)

Pour mener un processus d'intégration de la migration dans les stratégies de développement certains types de capacités sont requis. Le renforcement des capacités lié aux questions migratoires doit tout d'abord faire une évaluation des capacités existantes pour identifier les points forts et les points faibles, mettre en place des actions visant à renforcer les capacités au niveau national et local pour l'intégration de la migration dans les politiques et les programmes.

Il a été souligné par ailleurs que la collecte de données fiables est un élément fondamental pour la mise en œuvre de toutes politiques, programmes et stratégies axés sur la migration. Il serait donc opportun d'intégrer pour chaque type d'enquête nationale et recensement la question des indicateurs concernant la migration. Un observatoire de la migration comme proposé par les différents pays pourrait être en charge de la collecte et de la production d'enquête de qualité.

Cette étude a été soumise à l'approbation et à la révision d'experts connus pour la connaissance qu'ils ont développée sur ce sujet, ainsi que d'autres participants venus des institutions partenaires, lors d'un atelier des experts qui s'est tenu à Rabat les 20 et 21 novembre 2013.



V : Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes



La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, consacre l'universalité du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Le suivi de la mise en œuvre de la Convention de 1979 est assuré par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. À cet égard, on attend des États membres qu'ils soumettent un rapport national au Comité au moins une fois tous les quatre ans, en indiquant les mesures qu'ils ont adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention de 1979.

Au cours des années 90, le Comité a recommandé que les États présentent, dans des rapports périodiques qui lui seraient soumis, des informations relatives à la législation et aux autres mesures adoptées pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et au soutien apporté aux victimes de cette violence, ainsi qu'à la prévalence de cette forme de violence, et qu'ils prennent des mesures pour mettre fin à l'excision et à d'autres pratiques traditionnelles nocives.

16

En 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a réitéré ce message important en lançant la campagne « *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* », qui vise donc à réaliser les cinq objectifs ci-après dans tous les pays du monde avant 2015:

- a) Mise en place et application d'une législation nationale afin de faire face à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et de les punir;
- b) Adoption et mise en œuvre de plans d'action nationaux multisectoriels;
- c) Renforcement des systèmes de collecte des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles;
- d) Lancement de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale;
- e) Prise en compte de la violence sexuelle dans les situations de conflit.

Afin d'apporter leur contribution à cette campagne, la CEA et l'ONU-Femmes ont collaboré à la production du Rapport sur les femmes en Afrique de 2013 dont le thème porte sur « *Les coûts socioéconomiques de la violence à l'égard des femmes* ». Ce rapport se donne comme ambition de mettre en évidence que la violence représente un problème grave dans les pays africains en termes de coûts économiques. La violence faite aux femmes impose en effet un coût économique aux nations sous forme de dépenses accrues en matière de santé, de services sociaux, de perte de productivité et de production et d'absentéisme et au titre des activités du système de justice civile et pénale.

Ces coûts socioéconomiques peuvent être directs ou indirects. Les coûts directs sont ceux qui sont induits par l'utilisation des biens et services au titre desquels un échange monétaire a lieu. Les coûts indirects, eux, ne donnent pas lieu à un tel échange, mais représentent quand même une valeur imputée à l'économie nationale.

L'objectif global est de donner aux États membres des statistiques et des informations sur l'ampleur du problème de la violence à l'égard des femmes en Afrique et d'appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques appropriées pour éradiquer ce problème.

La préparation du Rapport sur les femmes en Afrique de 2013 a nécessité :

- la revue et l'étude de la documentation disponible sur le sujet ;
- l'examen de l'arsenal juridique, institutionnel ainsi que les réponses politiques des pays
- les études de cas menées dans sept pays: le Burkina Faso, le Cameroun, le Liberia, le Malawi, le Maroc, le Mozambique et l'Ouganda.

Le constat et les recommandations formulées dans ce rapport afin de lutter avec plus d'efficacité contre la violence à l'égard des femmes visent un certain nombre de domaines tels que l'établissement d'une base juridique adéquate pour la lutte contre toutes les formes de violence mais également l'application effective des lois, qui est une nécessité.

Par ailleurs, le rapport souligne que l'efficacité de la lutte contre la violence est limitée par le manque et l'insuffisance des données statistiques pour mesurer la nature, l'étendue et les implications pour le développement socio- économique du continent, de cette violence à l'égard des femmes.

Il est aussi essentiel d'accorder plus de moyens à la prévention et la sensibilisation de la société qui parfois, sous le prétexte de la culture et des traditions, tolère cette violence.

Ce rapport a été revu et amélioré par des experts lors d'un atelier organisé du 25 au 27 septembre 2013.

VI : Cycle de négociations multilatérales de Doha : accord à minima pour sauver le multilatéralisme (7 décembre 2013)

Les 159 pays membres de l'organisation mondiale du commerce ont réussi à conclure un accord lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 4 au 7 décembre 2013. L'accord de Bali représente moins de 10% du vaste programme de réformes lancé à Doha mais l'enjeu était l'avenir même de l'OMC, et du multilatéralisme en général, en cas d'échec de la ministérielle. En effet avant Bali, aucune des quatre réunions ministérielles qui ont suivi le lancement du programme n'a abouti à une entente globale.



1. Les résultats de la conférence de Bali

Le « paquet » de Bali, qui est une sélection de questions de négociations plus larges du Cycle de Doha, concerne trois volets : l'agriculture (avec un engagement à réduire les subventions à l'export), l'aide au développement (prévoyant une exemption accrue des droits de douane aux produits provenant des pays les moins avancés) et la « facilitation des échanges », qui ambitionne de réduire la bureaucratie aux frontières.

Le paquet de Bali reste modeste même s'il est considéré comme le premier accord d'envergure entre les membres de l'OMC depuis sa création en 1995. Le plus important pour les flux de commerce mondial est la partie de la facilitation du commerce, qui vise à réduire la bureaucratie et à accélérer les passages en douane et les autorisations portuaires. Le reste de l'accord se concentre sur diverses questions relatives au développement, y compris la sécurité alimentaire dans les pays en développement et le coton et un certain nombre d'autres dispositions pour les pays les moins avancés.

Le paquet comprend également une volonté politique de réduire les subventions à l'exportation dans l'agriculture et les garder à des niveaux faibles, et à réduire les obstacles au commerce des produits agricoles lorsqu'ils sont importés sous le régime des quotas.

La facilitation du commerce

La décision de la facilitation du commerce est un accord multilatéral visant à simplifier les procédures douanières en réduisant les coûts et en améliorant leur vitesse et efficacité. Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant et est l'une des plus grandes réformes de l'OMC depuis sa création en 1995. Les objectifs sont : d'accélérer les procédures douanières ; de rendre les échanges plus rapides et moins chers ; d'assurer la clarté, l'efficacité et la transparence, de réduire la bureaucratie et la corruption, et d'utiliser les progrès technologiques. Il contient également des dispositions sur les marchandises en transit, une question particulièrement d'intérêt pour les pays sans littoral qui cherchent à commercer par les ports des pays voisins.

Une partie de l'accord implique une assistance pour le développement et les pays les moins avancés à mettre à jour leur infrastructure, à la formation des fonctionnaires des douanes, ou pour tout autre coût associé à la mise en œuvre de l'accord.

Les avantages pour l'économie mondiale sont estimés entre 400 et 1000 milliards de dollars en réduisant les coûts du commerce entre 10 % et 15 %, en augmentant les flux commerciaux et le recouvrement des recettes et en créant un environnement d'affaires stable et plus attractif pour les IDE.

Agriculture et coton

La partie agricole du paquet de Bali se concentre sur deux questions. Une grande partie de l'accent a été mis sur la protection des programmes de stocks publics pour la sécurité alimentaire dans les pays en développement, afin qu'ils ne soient pas contestés juridiquement, quand bien même les limites de soutien interne autorisées auraient été atteintes.

La solution proposée est provisoire et une grande partie des négociations ont porté sur ce qui se passerait à la fin de la période intérimaire. Le résultat des consultations consiste en la mise en place d'un programme de travail visant à produire une solution permanente en quatre ans. C'est ce point qui a permis de lever le principal blocage de Bali.

L'autre question portait sur l'administration des contingents tarifaires lorsque le quota est constamment sous-rempli. Les membres se sont entendus sur une combinaison de consultation et d'information lorsque les quotas sont sous-rempli.

Par ailleurs, trois textes sont restés inchangés par rapport aux versions d'ores et déjà négociées à Genève. Le premier concerne l'ajout de certains programmes d'utilisation des terres pour le développement, à la liste des services généraux qui sont admis sans limite, car ne causant pas ou peu de distorsion des échanges. Il s'agit d'une demande notamment du groupe africain, visant à faciliter la restauration des terres, la conservation des sols et la gestion des ressources, la gestion des situations de sécheresse et la lutte contre les inondations, les programmes d'emploi en milieu rural, la délivrance des titres de propriété foncière et les programmes de peuplement.

Le second concerne une déclaration politique forte pour assurer que les subventions à l'exportation ainsi que d'autres mesures d'effet équivalent restent faibles. Le troisième traite de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits de coton en provenance des pays les moins avancés, et l'aide au développement pour la production dans ces pays.

Les questions de développement

Là aussi, les accords trouvés à Genève sont restés inchangés. Ils portent sur :

- un accès sans quotas et en franchise de droits pour les exportations des pays les moins avancés vers les marchés des pays riches. De nombreux pays ont déjà mis en œuvre ce point et le texte indique que les pays qui ne l'ont pas encore fait pour au moins 97 % de produits doivent chercher à améliorer le nombre de produits couverts.
- Les règles d'origine préférentielles simplifiées pour les pays les moins avancés, ce qui rend plus facile pour ces pays d'identifier les produits susceptibles de bénéficier d'un traitement préférentiel dans les pays importateurs.

- Un « waiver » (clause dérogatoire ou conditions allégées) sur les services, permettant aux pays les moins avancés un accès préférentiel aux marchés de services des pays les plus riches.
- Un « mécanisme de suivi », composé de réunions et d'autres méthodes de suivi de traitement spécial accordé aux pays en développement.

2. Quelles implications pour l'Afrique et l'Afrique du Nord en particulier ?

Pour les pays africains, la facilitation du commerce représente un enjeu important. En effet, les coûts de transactions à l'intérieur du continent sont nettement plus élevés que ceux liés aux échanges avec des partenaires non africains. Une amélioration significative devrait renforcer le commerce intra-africain et au niveau des différentes communautés économiques régionales, qui pour la plupart, ont déjà un programme de facilitation du commerce ambitieux. Mais de manière plus fondamentale, comme l'a montré l'étude de la CEA présentée lors du CIE 2013 sur l'Accord de Libre Echange Continental, la facilitation du commerce favorise plus le développement des échanges de produits manufacturés, notamment en Afrique du Nord, par rapport au reste des échanges. Une plus grande facilité de mouvement des intrants devrait accélérer la diversification et la sophistication des économies et faciliter une meilleure intégration aux chaînes de valeurs globales, ainsi que la création de chaînes de valeur régionales.

Enfin, certains pays africains et notamment nord africains, ont montré leur capacité à élaborer et mettre en œuvre, seuls, des mesures de facilitation des échanges et même à fournir une assistance technique à d'autres pays du continent. Aussi, ce nouveau contexte devrait renforcer et faciliter la coopération à l'intérieur du continent et donc de mieux valoriser l'expertise de nos pays en la matière.



VII : 4 All et suivi du SMSI

La Tunisie organise, depuis 2006, une rencontre annuelle, le Forum ICT4All, comme suivi du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI 2005). Selon les organisateurs, l'événement a pour objectif de contribuer à réduire le fossé numérique entre le Nord et le Sud et de garantir les conditions à l'exercice du droit du citoyen à l'accès à Internet en exploitant plus efficacement le potentiel des technologies de l'information et de la communication.

Le Forum 2013, placé sur le thème : de la société de l'information à la société du savoir, a été organisé en partenariat avec l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Africaine, la Ligue des Etats Arabes, la CEA, et l'ESCWA.

1406 personnes ont participé à l'ensemble des activités (Forum principal, exposition et pré-événements), représentant les secteurs public et privé et la société civile, ainsi réparties :

- 21 pays dont 11 délégations gouvernementales
- 12 organisations régionales et internationales,
- 107 journalistes,
- 55 experts conférenciers.

L'Algérie a été l'invité d'honneur du Forum.

ICT 4 All 2013 s'est tenu à Hammamet, Tunisie, du 11 au 14 novembre 2013, en deux parties :

- 11-12 novembre 2013: événements parallèles
- 13-14 novembre 2013: Forum et exposition

Il a comporté deux thèmes majeurs.

1. Les réseaux du futur et les communications large-bande

- La régulation des réseaux à large bande et les évolutions réglementaires : le rôle de l'Etat,
- Le modèle économique et la contribution à son financement

- Les tendances Technologiques: aspect de convergence, réseaux large bande, Big-Data, Cloud-computing, Green IT
- La confiance dans le numérique
- Les objectifs quantitatifs pour la réduction de la fracture numérique
- L'investissement dans les réseaux du futur et son impact sur la création d'emploi

2. Quels acquis dans l'édification de la société de l'information et du savoir?

Cette partie de l'événement s'est située dans le cadre de l'évaluation, pour notre région, de la mise en œuvre du plan d'action SMSI et de la préparation aux événements futurs:

- SMSI 2014, organisé par l'UIT
- La présentation d'un rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU en 2015, sur les résultats des OMD et la mise en œuvre des résultats du SMSI.

Elle a permis de procéder à un balisage du processus africain et arabe pour la préparation des échéances de UIT/2014 et ONU/2015 et évaluer les acquis et réalisations de l'agenda de Tunis et faire des propositions pour l'après 2015

22

En ce qui concerne les réseaux du futur et les communications large bande, il ressort que les profondes mutations en TIC annoncent un nouveau paysage économique et social et favorisent l'émergence d'une nouvelle gamme de services, d'applications, de nouveaux réflexes et comportements sociaux qui sont à l'origine de l'accroissement de la demande en débit. Les présentations ont particulièrement porté sur:

- La normalisation des réseaux du futur
- La régulation des réseaux du futur dans un environnement de concurrence, sur la base des meilleures expériences
- Les nouveaux services des réseaux du futur et leur impact socio-économique
- L'approche de l'utilisateur des services
- La confiance dans le numérique
- L'innovation, levier de développement

Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la cohérence du développement d'un environnement national propice, facilitant l'accès à l'Internet pour tous, dans le cadre de l'édification de l'économie numérique.

L'échange entre régulateurs, opérateurs, équipementiers et utilisateurs de réseaux large bande a permis d'approfondir la réflexion sur l'opportunité que présente ce réseau pour impulser la croissance économique, l'innovation et la création d'emplois.

Les participants ont convenu de la nécessité d'inscrire les réseaux large bande comme service universel. Dans ce cadre, il est important de préparer l'avènement du droit au large bande et d'en offrir l'accès à des tarifs abordables, de commencer à élaborer des stratégies nationales favorisant le développement des larges bandes, de mobiliser les moyens financiers idoines, d'encourager l'innovation technologique et la confiance numérique.

En ce qui concerne l'Agenda SMSI et le suivi de sa mise en œuvre, les panelistes ont passé en revue les développements de l'édification de la Société de l'Information, conformément à l'Agenda de Tunis 2005.

Ils ont pour ce faire procédé à :

- La présentation du processus général d'évaluation des résultats du SMSI, particulièrement les grandes étapes devant permettre l'élaboration d'un rapport général qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies, en 2015
- Une revue de la mise en œuvre des résultats du SMSI, dont le Plan d'action de Genève 2003 et l'Agenda de Tunis 2005, avec une évaluation des acquis à l'échelle africaine et arabe
- La proposition de grandes lignes pour l'élaboration de perspectives africaines et arabes pour l'après 2015.

Ils ont examiné les questions soumises à l'étude par l'ECOSOC concernant l'évaluation du SMSI et l'élaboration des programmes pour l'après 2015.

Les participants se sont accordés sur la nécessité que le processus d'évaluation du SMSI et d'élaboration de programmes pour l'après 2015 préserve le caractère inclusif qui a marqué l'ensemble du processus du SMSI. Ils ont demandé aux organisations régionales compétentes en Afrique et dans le Monde Arabe de poursuivre, avec les parties concernées, les efforts d'évaluation engagés. Ils ont reconnu l'importance de l'identification de programmes continentaux et régionaux mobilisateurs, en vue de les intégrer dans le cadre des grandes initiatives à proposer pour l'après 2015 et souligné la nécessité de suivi du processus 2014-2016 au niveau de structures clairement identifiées.

De ce fait, il est important pour nos Etats membres de bien s'impliquer dans ce processus afin de mieux s'intégrer dans la dynamique mondiale de mise en œuvre du Plan d'action du SMSI, de tirer profit des opportunités qu'elle offre, tout en se préparant aux nouvelles orientations des TIC pour les décennies à venir, dans le cadre de l'après 2015 et le développement durable intégré.

Pour les pays africains, ceci se fera également en cohérence avec les études prospectives relatives à l'"Afrique 2063".

Conclusion

Le biennium 2014-2015 sera une période charnière dans le suivi des agendas régionaux et internationaux qui vont structurer la vision partagée d'un monde meilleur pour tous. La formulation d'objectifs consensuels de développement post-2015, la définition d'objectifs nationaux et un relèvement substantiel du niveau des engagements en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de réponse aux pertes et préjudices provoquées par les événements climatiques extrêmes, la gestion des migrations internationales, ou encore une plus grande libéralisation du commerce mondial auront à moyen terme des répercussions majeures sur les stratégies de développement et les performances des économies nord-africaines.

En dépit des ordres de priorité à court terme qu'impose pour certains Etats la gestion de transitions politiques et la montée des risques sécuritaires, tous les pays de la sous-région doivent rester fortement engagés dans les processus consultatifs en cours aux niveaux africain et mondial, à la fois pour être acteurs à part entière dans la formulation des réponses aux défis planétaires et pour une prise en compte effective de leurs priorités de développement dans l'agenda international.

De même, la consolidation des OMD déjà atteints et la réalisation des cibles restantes devront être poursuivies –nonobstant un contexte régional difficile, par des efforts additionnels dans les domaines de contre-performances que sont l'emploi des jeunes, la réduction des inégalités et des disparités spatiales, la préservation et le renforcement des acquis en matière d'autonomisation des femmes. Les Etats devront en particulier s'atteler à la pérennisation des résultats obtenus au cours des deux dernières décennies et à leur valorisation optimale, au profit du plus grand nombre, tout en préservant les équilibres macro-économiques et la compétitivité des entreprises. Ces efforts devront être couplés avec un renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données et sous-tendus par une plus grande mobilisation des moyens financiers, notamment par des mécanismes novateurs de mobilisation des ressources internes.

Les débats déjà engagés au niveau national et régional sur toutes ces questions contribueront à une meilleure appropriation par tous les acteurs des défis et des priorités de développement, au renforcement des capacités et au partage des connaissances, indispensables à la mise en œuvre de solutions durables. En complément aux initiatives nationales de suivi de ces agendas internationaux, les pays d'Afrique du Nord devraient aussi renforcer les cadres sous-régionaux de concertation, afin de bâtir des consensus, mieux faire entendre leur voix et veiller à une mise en cohérence des positions définies aux niveaux africain et arabe.

L'action des Etats gagnerait en efficacité dans une approche commune, compte tenu de la similitude des défis de développement : diversification des économies, emploi, autosuffisance alimentaire, adaptation aux changements climatiques, renforcement de l'état de droit, risques sécuritaires. Cela passe notamment par une dynamisation des institutions de coopération régionale existantes en Afrique du Nord, l'édification d'un espace économique intégré offrant aux Etats le cadre stratégique optimal de formulation de positions communes sur les thématiques des agendas de développement et un rapport de force plus favorable dans les négociations internationales.